

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE
LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 Juillet 2024 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Pascal VATAN, Adjoint au Maire,

Secrétaire de séance : M. Willy CAMUS

Présents : Mme Valérie CAILLAUT, M. Patrick LELOUVIER, Mme Francine MOLINET, Mme Michèle MARTEAU-BOUESSAY, M. Benoît SAVOLDELLI, M. Willy CAMUS, Mme Anne LECLERCQ, M. Jérémy PARIS

Absent (e) (s) excusé (e) (s) : M. Denis GERVAIS, Mme Sandra GIMONET, Mme Karine DION, M. Éric GONZALEZ (pouvoir à Mme Anne LECLERCQ).

Absent : M. Philippe SCHERER,

1/ D03072024-01 - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (P.E.D.T.) d'OUZOUER SUR TREZEE
à compter de l'année scolaire 2024/2025 jusqu'à l'année scolaire 2026/2027

APPROBATION, à l'unanimité.

Mme CAILLAUT rappelle que ce projet éducatif permet l'application de tarifs modulés adaptés aux ressources des familles.

Mme MARTEAU-BOUESSAY ajoute que ce dispositif est un succès puisque seulement quatre à cinq enfants fréquentaient régulièrement l'accueil de loisirs il y a quatre ans alors qu'ils sont maintenant une vingtaine. Il est précisé que ce local sera repeint. M. PARIS demande si les locaux permettent cet accroissement d'effectifs, il lui est répondu que oui, l'accueil étant autorisé pour 54 enfants et que le réfectoire de la cantine ainsi que le dortoir de l'école maternelle y sont déclarés et peuvent donc être utilisés en cas de nécessité.

2/ D03072024-02-DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE

DESIGNATION, à l'unanimité de M. Claude RENUCCI, notaire retraité, ancien Maire de Beaune la Rolande, en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020 – 2026.

3/ D03072024-03 - CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DU TERRITOIRE
EDUCATIF RURAL DU SECTEUR DU COLLEGE ALBERT CAMUS

APPROBATION à l'unanimité, de la convention relative à l'établissement du territoire éducatif rural du secteur du collège Albert Camus situé à Briare.

Mme CAILLAUT précise que des fonds destinés à l'amélioration des chances de réussite vont être rapidement disponibles et que cela nécessite d'être contractualisé.

Mme LECLERCQ fait remarquer que l'amélioration des chances dépendra de la manière dont les différents acteurs s'empareront de ce dispositif. Mme CAILLAUT indique qu'elle demandera à faire partie du Comité de Pilotage.

4/ D03072024-04 -Convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de
l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire

APPROBATION à 10 voix pour et 1 abstention (M. LELOUVIER de la convention primOT et de son annexe financière.

M. PARIS s'informe du coût de ce dispositif et Mme MARTEAU-BOUESSAY de ce à quoi il sert

exactement. Il est répondu que ce service est un outil de communication destiné aux parents et membres de la communauté éducative de toutes les écoles de la Région Centre Val de Loire. Le coût annuel comprend l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Récia (1 000 €) et l'abonnement au service primOT (180 €).

5/ AFFAIRES DIVERSES

M. VATAN fait part d'un courrier de la propriétaire du 59, Rue Grande qui demande une exonération rétroactive des taxes foncières et d'habitation inhérentes à sa propriété située aux abords de l'église classée et au coût dont les travaux nécessaires à sa réhabilitation seraient trop onéreux. Mme LECLERCQ suggère d'orienter cette personne vers la Communauté de communes afin d'obtenir des informations sur les aides potentielles à la restauration de l'habitat. M. PARIS ajoute que s'il n'y a pas la possibilité d'entretenir un bien, il faut le vendre.

M. VATAN évoque un rendez-vous le 18/07/2024 avec le bailleur social Logem Loiret concernant la réhabilitation de logements.

Il ajoute que le rendez-vous prévu avec Valloire Habitat est reporté en septembre prochain.

Il fait part de la visite de Mme Pauline MARTIN, sénatrice qu'il rencontrera le 4 juillet, Mme MARTEAU-BOUESSAY souhaite que soit évoquées les demandes de subventions qui n'ont pas reçu de suite favorable.

Il signale un rendez-vous avec le propriétaire de l'Etang de Botteron quant à l'état de la digue supportant un chemin communal, M. SAVOLDELLI qui assistera à cette réunion souligne qu'il conviendra de voir juridiquement à qui incomberait le coût des travaux.

M. VATAN informe l'Assemblée d'une demande d'apprentissage au sein du service technique dans le cadre de l'obtention d'un CAPa Jardinier Paysagiste à laquelle il est envisagé de répondre favorablement.

M. SAVOLDELLI souhaite savoir quelle serait la participation de la commune

M. VATAN précise que les modalités financières seraient les suivantes : 4 500 € par an de frais de scolarité obligatoirement à la charge de la collectivité et pour la rémunération de l'intéressé : 27% du SMIC la première année et 32% la seconde.

Il ajoute que la commune ne pourra pas bénéficier du seul type d'aide possible pour les collectivités publiques à savoir, celle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale puisqu'il aurait fallu déposer une demande dès le début de cette année alors que le besoin n'avait pas encore émergé, il ajoute, suite à une question, qu'il n'y pas de rattrapage possible pour la seconde année.

M. PARIS s'informe sur la motivation du candidat, M. VATAN répond que ce dernier a récemment effectué un stage apprécié dans le service concerné.

Mme LECLERCQ souhaite savoir s'il existe une période d'essai, M. VATAN répond par l'affirmative : 45 jours.

M. PARIS souligne qu'il a été fait le choix de ne pas remplacer un employé du service parti à la retraite et que cette alternative permettrait de compléter l'équipe tout en concourant à la formation professionnelle d'un jeune.

M. LELOUVIER est surpris que ce soit l'employeur qui assume les frais de formation. Il lui est répondu que c'est la loi.

Mme LECLERCQ fait remarquer que le salaire d'un apprenti n'est pas le même que celui d'un employé.

M. PARIS souligne l'aspect humain de ce type de formation

L'Assemblée est globalement favorable à la mise en œuvre de ce contrat d'apprentissage.

Concernant l'adressage, M. VATAN précise que la base locale a été validée, les plaques de numéros ont été commandées et seront livrées après le 15 août, les courriers aux habitants concernés leur seront adressés après le 14 juillet.

M. VATAN rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être réalisé au plus vite, la Communauté de Communes étant entrain de réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Il souligne que ce document permet de déterminer les actions à mettre en œuvre en cas de catastrophe pour une gestion adaptée. Mme MARTEAU-BOUESSAY rappelle qu'elle a travaillé sur ce dossier mais que le logiciel d'élaboration comportait tant de ramifications que cela est rapidement apparu comme très complexe et plutôt du ressort d'un cabinet d'étude (risques divers, référents à identifier). Elle ajoute qu'une documentation synthétique spécifiant la conduite à tenir selon les types d'évènements ou de catastrophes

doit être mise à la disposition de la population. Mme LE LANN ajoute que cela suppose toute une information à préparer en fonction de différents scénarii. M. LELOUVIER fait remarquer que cela engendrera forcément des coûts. M. CAMUS répond qu'il existe beaucoup de ressources documentaires à récupérer et à adapter à la commune. Mme LECLERCQ confirme mais précise que cela représente néanmoins un travail très conséquent. M. SAVOLDELLI propose de créer un groupe de travail. Mme MARTEAU-BOUESSAY précise que la Préfecture définit les différentes catégories de risques pour chaque commune. MM. CAMUS et SAVOLDELLI veulent bien intégrer le groupe s'il est créé. M. VATAN fait savoir que le projet de construction d'un hangar de la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole sur un terrain communal a été abandonné mais que deux demandes ont été formulées pour l'installation de petites entreprises dont une ferme. Mme LECLERCQ demande quelle est si la zone du PLUi à cet endroit et si elle permet la réalisation de ces projets.

M. SAVOLDELLI suggère que le site industriel désaffecté de la Route de Venon pourrait peut-être accueillir un espace photovoltaïque, M. VATAN répond que cela représenterait beaucoup trop d'investissement en termes de démolition.

Mme CAILLAUT fait part d'une réorganisation des classes du groupe scolaire à la rentrée avec réaménagement technique et humain. Un rendez-vous avec l'inspectrice d'académie est programmé prochainement.

Elle ajoute que 92 élèves seront accueillis à la rentrée de septembre.

M. VATAN donne des informations sur différents travaux en cours :

- Rue des Fossés : suite à un effondrement, la chaussée devra être ouverte afin d'identifier la cause de ce problème.
- Rue d'Egypte : des infiltrations au niveau du réseau d'eaux pluviales ont été constatées, un devis a été demandé afin d'effectuer rapidement les réparations nécessaires.
- Réparation du pont de Saint-Aubin, des sondages géotechniques doivent être réalisés pour lesquels l'entreprise a demandé une fermeture du pont pendant 15 jours
, La Commune et la Communauté de Communes ont répondu que cette fermeture n'est pas possible.
- Installation de jeux de plein air, Prairie Saint Roch, compte tenu des conditions climatiques aléatoires, les travaux sont toujours en cours.
- Camping, afin de conserver ses deux étoiles, des travaux de réaménagement de deux sanitaires doivent être examinés par la commission des travaux qui se rendra sur site dès le 4 juillet.
- Entretien du cimetière et du camping, la commune fait appel à un prestataire dont le travail donne satisfaction.
- Dépôts sauvages d'ordures : des incivilités sont régulièrement constatées, l'auteur du dernier dépôt constaté a été identifié et sera verbalisé par la gendarmerie.
- M. LELOUVIER demande des informations sur les travaux de voirie à réaliser par la Communauté de Communes, Route des Etangs, Route du Rochoir et Route de la Vauvrille, il lui est répondu qu'ils ont été effectués mais Mme MOLINET fait remarquer la présence d'une grosse flaque d'eau dangereuse route des Etangs lors de pluies abondantes.
- Mme LECLERCQ s'interroge quant au commencement des travaux de restauration de la digue de l'Etang de la Grand'Rue, début des travaux en septembre mais il conviendra de prendre contact avec Voies Navigables de France quant à la fragilité du Pont de Saint Aubin pour le passage des engins de chantier.
- Mme MARTEAU-BOUESSAY évoque les travaux d'aménagement de la Rue Grande et de la Rue du Stade et précise que seule la Rue Grande pourrait bénéficier de la subvention Cœur de Village de la Communauté de Communes et pour certaines dépenses uniquement.
- Raccordement au gaz de ville des logements sociaux de la Place de l'Eglise et de la Rue d'Egypte
- Travaux d'isolation de l'école maternelle différés dans l'attente de subventions.
- M. PARIS rappelle qu'il est relativement urgent de programmer les travaux indispensables de remplacement des conduites d'eau avant le transfert du budget correspondant à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2026.

Mme MOLINET informe l'Assemblée des manifestations à venir

- Samedi 06 juillet : séance de cinéma de plein air qui pourrait se tenir à la salle polyvalente en fonction de la météo
- - Samedi 13 juillet : Repas champêtre qui se tiendra à la salle polyvalente compte tenu des

prévisions météorologiques.

- Jeudi 25/07 à 15h Salle polyvalente : Concert « Accordez vos vélos »

Mme CAILLAUT ajoute que, dans le cadre des activités jeunesse, une journée à Gien est prévue à Gien, le 10 juillet, pour le passage de la flamme olympique. Elle souligne que les frais de transport par bus sont pris en charge par la Communauté de la Communes Berry Loire Puisaye.

M. VATAN invite les membres du Conseil Municipal à participer au pot de départ du camping du groupe de cyclistes venu spécialement pour le passage de la flamme olympique, jeudi 11 juillet à 18h.

M. CAMUS fait savoir que les locaux de l'ancien bureau de poste, sis Rue des Tanneries ont été acheté par un couple afin d'y installer un commerce de flochage et de proposer un service de relais colis.

Clôture de la séance à **20h32**

*L'Ajoint au Maire
Pascal VATAN*



*Le Secrétaire de séance
Willy CAMUS*

